

Le Président  
A  
Monsieur Olivier VERAN  
Ministre de la Santé et des Solidarités  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Marseille, le 27 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Dans son adresse aux Français du 16 mars 2020, le Président de la République a salué l'action des 250 000 sapeurs-pompiers dans la guerre sanitaire conduite par notre pays contre l'épidémie de Covid-19.

Depuis le premier instant, les sapeurs-pompiers, civils et militaires, professionnels et volontaires sont au front en première ligne, dans les départements sous tension, aux côtés des professionnels de santé : ils prennent en charge les personnes en situation de détresse respiratoire, apportent un soutien médical grâce à leur service de santé, appuient et soulagent les centres de réception et de régulation des appels (CRRA) 15 des services d'aide médicale urgente (SAMU), assurent par voie terrestre et hélicoptée les transports primaires vers les hôpitaux, ainsi que les transports inter-hospitaliers dans un contexte d'augmentation sensible des carences ambulancières des transporteurs sanitaires privés.

Les pharmacies des services d'incendie et de secours sont mobilisées 7 jours sur 7 pour permettre un approvisionnement régulier, venir en aide aux équipes soignantes et préparer des solutions hydro alcooliques.

Dans les autres territoires, ils se préparent à faire face dans les prochains jours à la vague épidémique, dans un contexte favorisé par la diminution de l'activité opérationnelle liée au confinement des populations.

Par la nature même de leurs missions de secours d'urgence et d'assistance aux populations, les sapeurs-pompiers sont un corps particulièrement exposé au virus du Covid-19. Dès à présent, plusieurs d'entre eux ont contracté la maladie en intervention.

Or, les sapeurs-pompiers ne peuvent aujourd'hui pas se faire tester et sont confrontés à des pratiques locales hétérogènes subordonnées à l'appréciation des autorités sanitaires.

De même, ils ne figurent toujours pas parmi les publics prioritaires dans la distribution des stocks nationaux de masques de protection, dont la dotation hebdomadaire de

cinquante masques par centre d'incendie et de secours s'avère dérisoire s'agissant d'un service assurant une intervention toutes les sept secondes.

Cette situation n'est pas acceptable et doit être reconsidérée, afin de nous permettre de surmonter le risque de pénurie, de mener dans la durée le combat contre l'épidémie tout en assurant en priorité la santé et la sécurité de nos personnels.

Les sapeurs-pompiers de France sollicitent donc des instructions nationales claires, afin que soient étendues à tous les pompiers les règles en vigueur pour les personnels soignants, s'agissant de la doctrine d'équipements de protection individuelle, du dépistage automatique des cas symptomatiques et de la reconnaissance systématique du coronavirus comme maladie professionnelle.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à ces requêtes et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Merci !

  
Grégory ALLIONE

Copie à :

- M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre.
- M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur.
- M. Dominique BUSSEREAU, président de l'Assemblée des Départements de France.